

Motion populaire pour « la production d'énergie photovoltaïque dans le respect des richesses de notre patrimoine construit »,

à l'attention du Conseil Communal de Milvignes

La présente motion populaire demande au Conseil Communal de faire le nécessaire pour élargir les autorisations d'installations de production d'énergie solaire aux zones d'ancienne localité (ZAL) de la commune de Milvignes.

Compte tenu de l'urgence climatique, la situation géopolitique actuelle, de l'avancée des technologies actuellement disponibles dans le domaine du photovoltaïque (PV), une interdiction pure et simple n'est plus envisageable. Le refus auquel font face les propriétaires sont une ombre à la responsabilité individuelle ainsi qu'à la liberté de participation à la transition énergétique.

Le conseil communal est prié d'élaborer un rapport intégrant notamment, une étude et l'identification des principes permettant d'intégrer qualitativement la production d'énergie PV dans les ZALs et sur les bâtiments présentant des qualités patrimoniales.

Première signataire : Jennifer Hirter, Rue de la Paçotte 5, 2012 Auvernier

Nom, Prénom	Date de naissance	Adresse	Signature

Loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, Manière de signer, Art. 101

¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).